Automobile Club
École de conduite

www.automobileclub.fr

LA CONDUITE SUPERVISÉE

UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Dès 18 ans, je peux choisir la **Conduite Supervisée.**

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines.

Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins **20 heures de conduite** en école de conduite (**13 heures** en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un **rendez-vous préalable (RDVP)**. D'une durée minimale de 2 heures, ce RDV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement de la conduite. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Attention :

Pendant toute la période de conduite supervisée :

- ✓ Je ne franchis pas les frontières françaises ;
- ✓ Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit ainsi qu'un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ;
- ✓ Je n'oublie surtout pas le disque « conduite accompagnée ».